AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1271
FR0000053354-FS0444

3 juillet 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

COMPAGNIE DES ALPES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 juillet 2014, la société M&G Investment Management Limited[1] (Laurence Pountney Hill, London, EC4R 0HH, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients de sociétés du groupe Prudential, a déclaré avoir franchi en baisse, le 1er juillet 2014, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société COMPAGNIE DES ALPES et détenir pour le compte desdits clients, 2 421 310 actions COMPAGNIE DES ALPES représentant autant de droits de vote, soit 9,97% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions COMPAGNIE DES ALPES sur le marché.

[1] Contrôlée indirectement par Prudential Plc.
[2]) Sur la base d'un capital composé de 24 274 151 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.